

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 6

Résolutions adoptées à la 0111^e séance
Tenue le 30 août 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 4 octobre 2016

E-0111-5.1 SUBGRANT AGREEMENT ENTRE THE GOVERNORS OF THE UNIVERSITY OF ALBERTA ET L'UDEM - PROJET DE RECHERCHE INTITULÉ «SYNTHETIC POLYMERS AND OLIGOMERS AS VISCOSITY MODIFIERS FOR BITUMEN OIL TRANSPORT IN PIPELINES»

2016-A0016-0111^e-1197

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1197** déposé aux archives:

- approuve la conclusion du Sous-Contrat à intervenir entre l'Université de Montréal et l'Université d'Alberta;
- approuve la conclusion de tout amendement qui aurait pour effet de prolonger le Sous-Contrat et/ou d'y ajouter des activités de recherche et/ou d'y ajouter du financement;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le Sous-Contrat après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer tout éventuel amendement après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques, si applicable.

E-0111-5.2 CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE POUR L'INSTITUT DE VALORISATION DES DONNÉES (IVADO) ENTRE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL, L'UDEM ET HEC MONTRÉAL

2016-A0016-0111^e-1198

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1198** déposé aux archives, **approuve**:

- la signature, par la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, de la Convention de gestion administrative d'IVADO après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques, ainsi que de tout amendement apporté à cette Convention;
- la nomination de la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, ou de toute personne qu'elle désignera pour la représenter, à titre de représentante de l'Université de Montréal au Comité de direction d'IVADO.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 6

Résolutions adoptées à la 0111^e séance
Tenue le 30 août 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 4 octobre 2016

E-0111-5.3 EQUIPMENT LOAN AGREEMENT ENTRE LA COMPAGNIE INFINITE POTENTIAL LABORATORIES LP ET L'UDEM
2016-A0016-0111^e-1199

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1199** déposé aux archives:

- approuve la conclusion de l'entente « *Equipment Loan Agreement* » entre l'Université de Montréal et la compagnie Infinite Potential Laboratories LP visant, à moyen terme, à bâtir et à installer à l'Université un équipement de recherche unique au monde;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer l'entente et autorise le Directeur général du Bureau Recherche-Développement-Valorisation à signer les contrats de collaboration de recherche qui découleront de cette entente, après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0111-5.4 ENTENTE DE PARTAGE DES COÛTS D'INFRASTRUCTURES ENTRE L'UDEM ET L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
2016-A0016-0111^e-1189

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1189** et son **annexe** déposés aux archives, **autorise**:

- la conclusion d'une entente entre l'Université de Montréal et l'École Polytechnique de Montréal pour le partage des coûts relatifs aux travaux d'entretien, de réparation et de remplacement des infrastructures d'accès desservant les pavillons de l'Université et de Polytechnique sur le Campus;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer l'entente susmentionnée, après qu'elle ait été visée par la Division des affaires juridiques.

E-0111-5.5 LOCATION D'ESPACES AU 3333, CHEMIN QUEEN-MARY POUR LES UNITÉS «ÉTHIQUE» ET «BELLES SOIRÉES»
2016-A0016-0111^e-1190

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1190** déposé aux archives, **autorise**:

- la conclusion d'une entente pour la location d'un local d'une superficie de 405 m² (4 359 pi²) au 2^e étage du 3333, chemin Queen-Mary, à Montréal, pour une période de cinq (5) ans, du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2022, pour un loyer de base ne devant pas dépasser 13,50 \$ le pied carré, le loyer total pour la période de cinq (5) ans, incluant le loyer additionnel et les taxes ristournées, étant évalué à **684 100 \$**;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer l'entente de location susmentionnée et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

Résolutions adoptées à la 0111^e séance
Tenue le 30 août 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 4 octobre 2016

E-0111-5.6 LOCATION D'ESPACES AU 3535, CHEMIN QUEEN-MARY POUR LE SERVICE DE SOUTIEN AUX ÉTUDES (SSE)
2016-A0016-0111^e-1191

Le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1191** déposé aux archives, **autorise**:

- la conclusion d'une entente pour la location d'un local d'une superficie maximale de 502 m² (5 400 pi²) au 2^e étage du 3535 chemin Queen-Mary, à Montréal, pour une période de cinq (5) ans, du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2022, pour un loyer de base ne devant pas dépasser 16,00 \$ le pied carré, le loyer total pour la période de cinq (5) ans, incluant le loyer additionnel et les taxes ristournées, étant évalué à **882 380 \$**;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau** et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer l'entente de location susmentionnée et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0111-5.7 MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 20.1 SUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ ET 20.5 SUR LES FRAIS D'ADMISSION
2016-A0016-0111^e-1192

Le comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1192** et ses **annexes** déposés aux archives, **autorise**:

- la modification de l'article 2 du règlement 20.5 selon le texte suivant:
 - « Les frais d'admission à l'Université sont non remboursables et s'élèvent à quatre-vingt-quatorze dollars (94,00 \$) pour une admission en ligne avec le paiement par carte de crédit et à cent vingt dollars (120,00 \$) avec le paiement par chèque visé ou mandat poste ou pour une admission sur support papier. Ces frais sont de vingt dollars et quatre-vingt-cinq cents (20,85 \$) non remboursables dans le cas d'un module, d'un microprogramme et d'une demande d'admission pour le programme d'études libres.
- Les frais d'admission peuvent être cumulatifs s'il y a sur un formulaire des choix de programmes qui relèvent de cycles différents (1^{er}, 2^e ou 3^e cycle). Les frais sont alors de 180,00 \$ pour une demande en ligne avec le paiement par carte de crédit et de 240,00 \$ avec le paiement par chèque visé ou mandat poste, ou une demande sur support papier.
- 2.1 Toute demande de modification des choix de programmes après la création du dossier entraîne des frais de trente et un dollars et trente-cinq cents (31,35 \$) non remboursables.
- 2.2 Toute demande de révision d'un dossier d'admission entraîne des frais de vingt-six dollars et dix cents (26,10 \$) non-remboursables. »
- la modification du règlement 20.1 en retirant l'article 5.2, et autorise l'ajout de l'article 5 au règlement 20.5 selon le texte suivant:
 - « Un dépôt non remboursable de 300 \$ sur les droits de scolarité est exigible lors de l'acceptation d'une offre d'admission à un programme. Le vice-recteur responsable de l'enseignement détermine le ou les programmes auxquels ce dépôt s'applique, après consultation des doyens des facultés concernées. »

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

Résolutions adoptées à la 0111^e séance
Tenue le 30 août 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 4 octobre 2016

E-0111-5.8 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DESTINÉE AU PROJET OUTREMONT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC
2016-A0016-0111^e-1195

le Comité exécutif autorise le recteur, M. **Guy Breton**, à signer pour et au nom de l'Université, l'addenda n°2 au protocole d'entente conclu avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le versement de l'aide financière attribuée au projet de revitalisation de la gare de triage Outremont dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1195** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0111-5.9 GOVERNANCE DU CONSEIL DU CENTRE AUTONOME DE GESTION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE (CHUV)
2016-A0016-0111^e-1188

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1188** déposé aux archives:

- modifie la désignation d'un des membres nommés par la direction, soit le vice-recteur aux finances et aux infrastructures (membre d'office) par «le vice-recteur aux finances et aux infrastructures ou son représentant (membre d'office)»;
- nomme le vice-recteur aux finances et aux infrastructures ou son représentant, à la présidence du Conseil du CHUV, cette nomination prenant effet le 12 septembre 2016.

E-0111-6.1 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS
2016-A0016-0111^e-1196

le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2016-A0016-0111^e-1196** déposé aux archives.

E-0111-6.2 FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE – NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE VICE-DOYENS ET NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE FACULTÉ
2016-A0016-0111^e-1187

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

Résolutions adoptées à la 0111^e séance
Tenue le 30 août 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 4 octobre 2016

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1187** déposé aux archives:

- renouvelle le mandat de M. **Émile Bouchard**, à titre de vice-doyen au développement, aux communications et aux relations externes à la Faculté de médecine vétérinaire pour la période débutant le 31 août 2016 et se terminant au plus tard le 31 mai 2018;
- renouvelle le mandat de M. **Jacques Lussier**, à titre vice-doyen aux affaires académiques et étudiantes à la Faculté de médecine vétérinaire pour la période débutant le 31 août 2016 et se terminant au plus tard le 31 mai 2018;
- nomme les personnes ci-après mentionnées à compter du 31 août 2016 pour un mandat se terminant au plus tard le 31 mai 2018:
 - M. **Jacques Lussier**, à titre de secrétaire de la Faculté de médecine vétérinaire;
 - M. **Luc DesCôteaux**, à titre de vice-doyen à la formation clinique, professionnelle et continue à la Faculté de médecine vétérinaire;
 - M. **Sylvain Quessy**, à titre de vice-doyen à la recherche à la Faculté de médecine vétérinaire.

E-0111-6.3 ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE - NOMINATION D'UNE VICE-DOYENNE
2016-A0016-0111^e-1201

le Comité exécutif nomme M^{me} **Lise Gauvin**, vice-doyenne à la recherche à l'École de santé publique (ESPUM) pour la période débutant le 1^{er} septembre 2016 et se terminant au plus tard le 31 mai 2017, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1201** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0111-6.4 FACULTÉ DE MÉDECINE - NOMINATION D'UN VICE-DOYEN
2016-A0016-0111^e-1203

le Comité exécutif nomme M. **Mario Talajic**, directeur du Département de médecine de la Faculté de médecine, vice-doyen aux affaires professorales à la Faculté de médecine, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une période se terminant au plus tard le 31 mai 2020, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1203** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0111-6.5 CONSEIL DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE - NOMINATION D'UN MEMBRE
2016-A0016-0111^e-1202

le Comité exécutif nomme M^{me} **Christine Rothmayr Allison**, vice-doyenne à la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) en vertu de l'**article 29,03A, paragraphe d)** des statuts de l'Université, et ce, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2016 et se terminant le 31 mai 2019, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111^e-1202** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 6

Résolutions adoptées à la 0111^e séance
Tenue le 30 août 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 4 octobre 2016

E-0111-6.6 COMITÉ DU FONDS BARRÉ - NOMINATIONS DE NOUVEAUX MEMBRES
2016-A0016-0111^e-1194

le Comité exécutif approuve la nomination des personnes dont les noms paraissent au document **2016 A0016-0111e-1194** déposé aux archives, à titre de membre du Comité du Fonds Barré, et ce, pour un mandat de 5 ans.

E-0111-6.7 CHAIRE FONDATION CAROLINE DURAND EN THÉRAPIE CELLULAIRE DES MALADIES DE L'ŒIL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL À L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT - NOMINATION DU TITULAIRE
2016-A0016-0111^e-1200

le Comité exécutif nomme D^{re} **May Griffith**, professeure titulaire au Département d'ophtalmologie de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la Chaire Fondation Caroline Durand en thérapie cellulaire des maladies de l'œil de l'Université de Montréal à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans débutant le 1^{er} septembre 2016 et se terminant le 31 août 2021, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111e-1200** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0111-6.8 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINTE-JUSTINE (CHUSJ) - RENOUELEMENT DU MANDAT DE LA DIRECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT
2016-A0016-0111^e-1186

le Comité exécutif recommande D^{re} **Christine Boutin** à titre de directrice de l'enseignement du Centre hospitalier universitaire Ste-Justine, pour un nouveau mandat de 4 ans, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0111e-1186** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0111-6.9 OCTROI DE GRADES
2016-A0016-0111^e-1204

le Comité exécutif :

- décerne les grades de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs de l'Université de Montréal, conformément aux documents **2016-A0016-0111e-1204 à 1204.8** déposés aux archives;
- procède aux amendements des décomptes de grades soumis antérieurement, conformément aux documents **2016-A0016-0111e-1204.9 à 1204.13** déposés aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot